

Église (Catholicisme)

Le Concordat de 1801 fixe pour un siècle les rapports entre l'Église catholique et l'État français. La première dut faire des concessions en acceptant que le catholicisme ne soit plus religion d'État mais celle de la majorité des Français, que les biens nationaux restent acquis à leurs propriétaires et que le clergé soit rétribué par l'État qui contrôle sa nomination. Cependant, l'Église après la tourmente révolutionnaire, était soulagée de retrouver une place officielle et des conditions matérielles satisfaisantes.

Le retour de la Royauté, à partir de 1814, va permettre une offensive catholique menée par les ultras monarchistes. L'Église s'appuie sur le pouvoir politique (alliance indéfectible du trône et de l'autel, lois cléricales) pour retrouver une place prépondérante dans la société française (multiplication des missions et des congrégations religieuses, retour des Jésuites, main mise sur l'enseignement). En même temps, l'Église de France se reconstruit avec un renouvellement du clergé, et sa fortune se reconstitue avec l'aide de l'État (le budget des cultes triple de 1815 à 1830) et des fidèles, dont les dons progressent encore plus. Mais les excès du « parti prêtre » indisposent beaucoup de Français et après la révolution de 1830, signant la victoire de la bourgeoisie sur l'aristocratie, la domination de l'Église catholique se fait plus discrète. Cependant, tous les régimes qui se succèdent jusqu'au second Empire s'appuient sur celle-ci car ils voient en elle un garant de l'ordre politique et social.

Face à cette situation quelle a été la réaction de Proudhon ? Quels furent ses rapports avec l'Église catholique ? Quel rôle lui attribue-t-elle dans l'histoire ?

La formation chrétienne du jeune Proudhon.

La formation chrétienne de Proudhon est celle de la grande majorité des enfants du peuple franc-comtois de son temps. Il est baptisé à l'âge de deux jours, ce qui est la règle à l'époque, ses parents respectent l'Église catholique mais la considèrent comme liée aux riches. Le père, pratiquant épisodique, a cependant l'habitude de dire le *bénédicté*, tandis que la mère, pieuse, fait la prière du soir, lit l'histoire sainte aux enfants, les conduit à la messe dominicale et aux vêpres. Pierre-Joseph est attentif aux leçons du catéchisme, enfant de chœur assidu, il est remarqué par deux prêtres de sa paroisse soucieux des pauvres. Et au printemps 1820, c'est avec l'appui d'un ami de la famille et d'un prêtre influent que Proudhon peut obtenir une bourse et entrer au collège royal de Besançon. À l'époque de la Restauration, le principal est un prêtre appartenant à la noblesse, l'abbé d'Aubonne, qui s'enquiert de savoir si les parents de Proudhon n'ont pas eu des ancêtres jacobins, et les professeurs sont aussi des prêtres. En septembre 1821, le ministre de l'intérieur et des cultes envoie aux chefs d'établissement une circulaire dans laquelle il leur donne une mission en quatre points : « assurer la défense de la royauté, de la dynastie, de l'autorité, et de la religion ». Cette dernière imbibe quotidiennement la vie des élèves : à 7 h, messe ; prière au début et à la fin de chaque classe ; *bénédicté* au début des repas ; à 19h, salut du saint sacrement. L'enseignement qui est donné justifie l'organisation de la société en classes sociales hiérarchisées ; il ne faut pas chercher à la changer puisqu'elle est voulue par Dieu. La Contre-Révolution est donc au programme du Collège Royal de Besançon que Proudhon fréquenta durant sept ans. Mais il est mal à l'aise parmi ces jeunes bourgeois, et prend alors conscience des inégalités sociales et surtout de la complicité du clergé leur égard, ce qui va susciter chez le jeune homme un début de critique à l'égard de la religion catholique : « Croyez-vous sérieusement que le respect puisse exister dans le catholicisme ? [...] Peut-il y avoir respect dans un système où les "*conditions*" sont déclarées, par autorité divine, inégales ? Dans un système où l'éducation donnée à la multitude, en vue de la hiérarchie consiste en une espèce de castration morale et intellectuelle où les petits du peuple sont élevés pour l'exploitation ? » (*Justice*, II, 381-2).

Cette contestation de l'Église s'affirme à l'occasion de la grande mission de Besançon en janvier-février 1825. Pendant 49 jours, des missionnaires viennent prêcher le retour à Dieu et au Roi, la condamnation de la philosophie des lumières et de la Révolution, la peur de l'enfer. Pierre-Joseph Proudhon, alors élève de troisième, s'insurge : « j'avais alors 16 ans. Toute la ville se confessa, communia, (votre serviteur excepté) devint cagote, jésuite, fit acte de contre-révolution. Rousseau et

Voltaire étaient maudits. [...] C'était une adoration universelle du Bon Dieu, des prêtres, des rois, des princes. Les libéraux n'avaient pas raison » (*Cor.*, IV, 237). Ainsi, en 1852, Proudhon se souvient encore de cet événement comme fait marquant de son anticléricalisme naissant.

À partir de 1827, l'imprimerie va donner au futur philosophe une autre formation, cette fois-ci théologique. En effet, Besançon à cette époque est un centre d'édition religieuse reconnu au niveau national. Il le doit entre autres, aux professeurs de théologie du grand séminaire de Besançon, pour la plupart disciples de Félicité de Lamennais. Puisqu'il connaît le latin et le grec, l'imprimeur qui l'embauche lui confie le travail délicat qui consiste à lire les textes latins et grecs correctement. Il est chargé de la typographie et de la correction de livres de théologie. Ainsi Proudhon est chargé d'imprimer les œuvres de Lactance, les Pères de l'Église (notamment, Saint Ambroise et Saint Augustin), le *Dictionnaire de théologie* de l'abbé Bergier, œuvre en huit volumes que le célèbre théologien franc-comtois a fait paraître avant la Révolution. Mais surtout Proudhon imprime la Bible en latin, Ancien et Nouveau Testaments, édition de la Vulgate, dont il garde un exemplaire qu'il annotera toute sa vie. C'est à son métier d'ouvrier imprimeur, de correcteur, de *prote* (celui qui met en page), qu'il doit sa culture religieuse si phénoménale qui lui permettra de rédiger des articles pour l'*Encyclopédie Catholique*, en 1839, quand il aura besoin d'un complément de ressources face à d'énormes problèmes financiers.

Ainsi s'achève, dans la vie de Proudhon, la période (1809-1838) qu'on peut appeler « chrétienne ». Par l'acquisition d'une formidable culture religieuse, par sa famille, par sa paroisse de la Madeleine, par l'enseignement traditionaliste et contre-révolutionnaire des professeurs prêtres du collège de Besançon, par son métier d'ouvrier imprimeur, par ses lectures innombrables, Proudhon s'est plongé dans un univers religieux chrétien. Il est immergé, mais il n'est pas subjugué. Il devient progressivement critique, ou plutôt, à quelques indices, on sent qu'il se distancie de cette ambiance. Sa lecture, ses connaissances de la Bible, ne vont pas sans laisser des traces. En outre, on se doute bien que la plaie ouverte par l'humiliation sociale qu'il avait vécue pendant toutes ces années n'est jamais fermée. Il convient alors de chercher quelle sera ensuite l'évolution de son rapport au christianisme et à l'Église.

La rupture avec le catholicisme, 1838-1848.

En 1839, avec *De l'utilité de la célébration du dimanche*, Proudhon lance ses premières flèches contre le recours permanent à la transcendance. Il refuse « de faire intervenir la Divinité, là où le raisonnement seul est admissible » (*Cél. Dim.*, 87). Il proclame qu'il « doit exister une science de la société : absolue, rigoureuse, basée sur la nature de l'homme et de ses facultés et sur leurs rapports, science qu'il ne faut pas inventer, mais découvrir » (*ibid.*, 84).

Mais c'est en 1840, dans *Qu'est-ce que la propriété ?* que commencent ouvertement les attaques contre la religion institutionnalisée et l'Église catholique. On apprend, par exemple, que depuis l'avènement de la double notion de la liberté des cultes et de la séparation du spirituel et du temporel, « l'influence des idées religieuses sur la marche de la société » est devenue quelque chose de « purement négative » (*ibid.*, 141).

En 1843, dans *De la Création de l'Ordre dans l'Humanité* qui marque un tournant dans sa pensée, Proudhon consacre quarante pages à faire l'analyse de ce qu'est devenue la religion dans l'histoire de l'humanité et il se montre extrêmement sévère à son égard. Dès ce moment, Proudhon pense que la religion chrétienne « première forme de la pensée humaine, sorte de préparation à la science, ne tend pas à vivre mais à mourir » (*Création*, 65). De plus, il reproche au clergé de favoriser une atrophie de la capacité de l'être humain à raisonner : « L'habitude d'obéir et de croire produit chez le prêtre un remarquable engourdissement des facultés et une grande timidité d'esprit » (*ibid.*, 376). Ces prêtres dépourvus d'esprit critique ne peuvent alors que maintenir le peuple dans la sujétion, ce qui est insupportable au philosophe dont l'objectif est l'émancipation du peuple dans tous les domaines.

En 1845, Proudhon écoute assidûment les sermons de Lacordaire venu prêcher le carême à Lyon. Cela lui inspire un texte de 30 pages très critique à l'égard de l'interprétation de la Bible par l'Église catholique (*Le "Miserere" ou la pénitence d'un roi*) et conclut par ce cri de colère : « Que chantions-nous en 1826 pendant la procession du Jubilé, lorsque paroisses, séminaires, collèges

allaient pendant 5 jours adorer la croix ? Le *Miserere*. Ce chef d'œuvre d'astuce et d'hypocrisie, servant après 25 siècles d'expression au repentir et de chant de pénitence, est la plus grande moquerie de l'histoire. Il semble que la Providence a permis cette odieuse mystification pour confondre la conscience humaine, menteuse et scélérate jusque dans ses expiations et ses remords » (*E. R.*, 172-3).

En 1846, dans *Système des Contradictions économiques, ou Philosophie de la misère*, une nouvelle étape est franchie : Proudhon en lutte contre toutes les formes d'absolutisme se proclame anti-théiste : « Dieu est un être anticivilisateur, antilibéral, antihumain [...] nous arrivons à la science malgré lui, à la société malgré lui » (*Contr. éco.*, I, 385). Il fait donc de sa philosophie un combat contre Dieu, et par voie de conséquence contre l'Église catholique, qui incarne totalement à ses yeux l'absolutisme religieux.

Cependant, en 1848, l'atmosphère générale, le climat social ont quelque peu changé : le Christ apparaît pour beaucoup comme le premier des prolétaires, l'Évangile comme un manifeste révolutionnaire. Dans ce contexte, la critique proudhonienne se fait moins virulente. Elle porte plutôt contre l'épiscopat, traître au message de Jésus. Dans son *Toast à la Révolution* (17 octobre 1848), Proudhon brosse une fresque de l'évolution de l'humanité dans laquelle il donne une place positive au Christianisme : « La Révolution, il y a 18 siècles, s'appelait l'Évangile, la *Bonne nouvelle*. Son dogme fondamental était l'*Unité de Dieu*, sa devise l'*Égalité de tous les hommes devant Dieu* [...] Le christianisme créa le droit des gens, la fraternité des nations [...] L'humanité était perdue quand elle fut sauvée par le Christ » (*Confessions*, 399).

Un anticléricalisme virulent, 1849-1865.

Mais cette réhabilitation du rôle de l'Église dans l'histoire par Proudhon est de courte durée car, à partir du 10 décembre 1848, date de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, on observe un durcissement progressif des positions du philosophe contre l'Église, la Papauté, et, en France, contre l'alliance entre le césarisme et le catholicisme. Cette victoire du Parti de l'Ordre, mobilisé pour la défense de la propriété, de la religion et de la famille, est favorisée par les évêques français qui, dans leur quasi-totalité, ont fait passer dans leur mandement aux fidèles un message conservateur et antisocialiste. Devant ce raz-de-marée réactionnaire, Proudhon, qui a voté en novembre dans les débats constitutionnels contre l'élection du Président de la République au suffrage universel, ne lâche pas prise contre l'Église catholique. Le 20 janvier 1849, on apprend en France que la république vient d'être proclamée à Rome et que Pie IX s'est réfugié dans le Royaume de Naples. Louis-Napoléon Bonaparte s'apprête à voler au secours de la Papauté. En séance à l'Assemblée, Proudhon, hors de lui, s'écrie : « La liberté passe avant la catholicité ! » Il fait paraître successivement deux articles virulents contre le Prince-Président dans son journal, *Le Peuple*. Les numéros sont saisis par la police et Louis-Napoléon Bonaparte demande à l'Assemblée des poursuites contre Proudhon qui ne supporte pas cette nouvelle ligue de l'autel, du trône et du coffre-fort et qui est condamné à 3 ans de prison, trois mille francs d'amende. Cependant, le 8 juin 1849 le gouvernement décide d'envoyer un corps expéditionnaire de 14 000 hommes pour écraser la république romaine et réinstaller le Pape sur le trône pontifical. Dans son livre, *Les Confessions d'un révolutionnaire*, Proudhon consacre tout un chapitre à cette expédition de Rome, il écrit alors : « La conspiration entre l'autel et le trône contre la liberté reprend son cours fatal. [...] L'Assemblée nationale a décrété qu'une armée française irait prendre position à Civita Vecchia : c'est voter la guerre à la République » (*ibid.*, 316). Le journal *Le Peuple* sonne héroïquement la charge contre la papauté-homicide : « Évêques de France, je vous parlerai avec franchise [...] La guerre intentée [par la France] à la République romaine, soulevant contre l'église la réprobation des peuples et déshonorant le catholicisme, vicie la révolution ; trouble les consciences, et compromet la paix de l'Europe. Le socialisme dont la mission était de vous convertir, vous écrase : prenez garde [...] tandis qu'il est temps encore, avertissez votre chef Pie IX ou vous êtes perdus ! » (*ibid.*, 317). En conclusion de cet article, à partir de l'événement particulier qu'est l'expédition de Rome, et s'élevant contre son principe, Proudhon affirme : « Au nom de la liberté de pensée, qui est la liberté de croire, point d'église, point de culte, point de propriétés cléricales, point de budget ecclésiastique. Séparation ! opposition absolue entre l'enseignement scientifique et l'instruction

religieuse [...] En se prononçant contre le catholicisme, [le peuple] répudiera toute espèce de religion parce qu'après le catholicisme, il n'y a plus de religion possible » (*ibid.*, 362). En 1849, Proudhon envisage donc une révision du Concordat napoléonien et une séparation entre l'Église et l'État.

Il reprend ce programme en 1851 dans l'*Idée générale de la révolution au XIXe siècle* : la septième étude propose de nouvelles relations entre l'Église et l'État, avec suppression du budget des cultes et gestion par les communes ou les associations de fidèles de tous les frais inhérents au culte, qui ne doivent être supportés que par les fidèles : « Qu'on ne nous parle plus, ni de la Religion de l'État, ni de la Religion de la majorité ; ni du culte salarié, ni de République néo-chrétienne. Ce sont autant d'apostasies à la raison et au droit, la Révolution ne pactise point avec la Divinité » (*Idée gén.*, 310). Proudhon ose alors affirmer que « le christianisme n'a pas vingt-cinq ans à vivre. Il ne se passera pas un demi-siècle peut-être avant que le prêtre ne soit poursuivi, pour l'exercice de son ministère, comme un escroc » (*ibid.*, 288). Comme un certain nombre de penseurs du 19^{ème} siècle, tel Michelet, Proudhon est persuadé que le Christianisme, religion de l'amour et de la grâce, doit laisser la place à la Révolution, c'est-à-dire au Droit et à la Justice : « Il faut que le catholicisme s'y résigne : l'œuvre suprême de la Révolution, au XIXème siècle, est de l'abroger » (*ibid.*, 288). Dans une lettre à Darimon du 21 août 1850, le Bisontin avait déjà été très clair : « Vous pouvez dire à Chevê, de notre part à tous, qu'il est trop tard pour prendre la défense du catholicisme, que la révolution, le socialisme, la conscience démocratique l'a irrévocablement condamné, et qu'à l'avenir nous n'avons plus pour lui qu'un sentiment, celui qu'exprimait Voltaire par ces deux mots : Écrasez l'infâme ! » (*Cor.* III, 337). Il est donc compréhensible que Proudhon soit indigné, lors du coup d'État du 2 décembre 1851, par le comportement des évêques français qui se soumettent servilement et demandent à leurs fidèles de faire de même.

Devant le ralliement de plus en plus spectaculaire du clergé français à L.N. Bonaparte, la hantise de Proudhon ne fait que croître et se manifeste dans sa correspondance. Le 13 janvier 1853 il se plaint d'être persécuté par le clergé : « C'est une guerre à mort entre la prêtraille et moi. Ils me traqueront partout, m'ôtant le travail, le pain etc. ! » (*Cor.*, V, 170). Son sentiment de persécution est toujours présent en 1855 puisqu'il écrit à Bergmann : « La tyrannie des prêtres est pire aujourd'hui qu'en 1815-1825 [...] Si jamais la démocratie retrouve un quart d'heure et que je sois compté pour quelque chose, ce sera fait, en France, du catholicisme » (*Cor.*, VI, 111.). L'anticléricisme de Proudhon le mène, comme souvent, à des jugements excessifs et surtout à commettre des maladresses. Ainsi, le 28 décembre 1851, lors d'une entrevue avec le duc de Morny, ministre de l'intérieur, le philosophe lui demande son appui contre les jésuites et le « parti prêtre » : « Répondant à quelques avances du ministre, je lui dis : Je vous pardonne le premier tiers de votre coup d'État si vous me laissez faire la guerre aux Jésuites » (*Cor.*, IV, 175). Aveuglé par sa haine envers l'Église et tous les catholiques en vue, hommes politiques comme Montalembert ou journalistes comme Veuillot, Proudhon n'hésite pas à pactiser avec un pouvoir qu'il méprise par ailleurs, et il manifeste, de plus, beaucoup de naïveté dans ses attentes à l'égard du duc de Morny, trop habile pour se mettre à dos une puissance comme l'Église. Au contraire, celle-ci est courtisée par le régime impérial et accepte ses faveurs, ce qui a pour conséquences une augmentation des salaires du clergé, un développement des écoles et des congrégations religieuses comme des pèlerinages.

Dans ce contexte, l'anticléricisme de Proudhon ne faiblit pas et se manifeste dans un de ses ouvrages majeurs, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église, Nouveaux principes de philosophie pratique adressés à son Éminence Monseigneur Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon*, chef d'œuvre incontestable de l'anticléricisme au XIXe siècle. Exposé d'une pensée révolutionnaire complète, capable de faire pendant au catholicisme, en ce qui concerne les questions aussi bien philosophiques, économiques et sociales que morales c'est aussi, du fait des circonstances de sa naissance, une œuvre de combat contre l'Église. En effet, à l'origine de cette œuvre monumentale se trouve la publication, en avril 1855, d'un opuscule biographique signé par le catholique réactionnaire Eugène de Mirecourt. Ce portrait à charge inclut le post-scriptum de la lettre que le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, lui avait envoyée et qui critiquait les idées

révolutionnaires du philosophe et les expliquait par un immense orgueil et une frustration sociale. Proudhon prend alors appui sur cette lettre pour répondre, non pas à l'insignifiant Mirecourt mais au cardinal Mathieu, et à travers lui à l'Église tout entière. En effet, selon le philosophe, la marche de l'histoire implique que la Religion, système absolutiste de la transcendance, doit céder la place à la Justice, système démocratique de l'immanence. Ainsi, l'Église catholique, fondée sur le principe d'autorité, constitue un obstacle à l'avènement de la Justice, tandis que la Révolution française de 1789, fondée sur la liberté et l'égalité, permet à la Justice de prendre possession de la société, et donc de favoriser l'essor du mutualisme et du fédéralisme.

Mais, si Proudhon combat avec tant de force le catholicisme, c'est parce qu'il représente pour lui la religion parfaite. En effet, par son caractère immuable, qui fait sa grande force, il est l'expression la plus totale de l'absolu. C'est pourquoi le philosophe prend parti pour les Jansénistes, à la morale inflexible, contre les Jésuites, qui représentent la tiédeur et les compromis avec le dogme car pour Proudhon, le catholicisme est un tout qui doit être accepté ou rejeté en bloc. Le Franc-Comtois refuse ainsi toute révision des dogmes, toute tentative de dissidence religieuse, et méprise particulièrement le protestantisme. Parallèlement, Proudhon admet que l'Église, absolutiste par nature, veuille régner sans partage. Dans ce système, il ne doit donc pas y avoir de séparation entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique et la suprématie du premier sur le deuxième est incontestable. Mais cette subordination du politique au spirituel, légitime quand le catholicisme était la religion dominante, sera valable aussi, selon Proudhon, dans l'ère nouvelle de la Révolution. C'est ainsi que la Justice et les droits de l'Homme vont remplacer les principes chrétiens, et l'Église vaincue devra subir la loi de la Révolution. Provocation ultime, le philosophe propose un nouveau concordat à la fin de la 12^{ème} étude de *De la Justice* laissant à l'Église catholique le soin d'enseigner dans tout le pays les principes révolutionnaires fondés sur la Justice. Mieux encore, il en appelle à la suppression dans l'Église des abus d'autorité et des atteintes à la liberté et demande donc l'interdiction des congrégations religieuses et des vœux perpétuels tout comme l'abolition de l'absolutisme épiscopal et papal. Ce projet reprend l'idée d'une confusion du temporel et du spirituel mais sous l'autorité du principe de la Révolution, à savoir la Justice. L'Église, perçue comme simple force de propagande, devrait donc se mettre au service de la Révolution. Proposition parfaitement scandaleuse dans la France du Second Empire que l'on peut interpréter de différentes manières et que beaucoup de lecteurs n'ont pas prise au sérieux. En effet on remarque que ce texte est souvent en contradiction avec les écrits proudhoniens antérieurs puisqu'il renonce à la séparation entre l'Église et l'État prônée dans *l'Idée générale* (1851). Proudhon semble s'amuser à faire l'aumône aux membres du clergé d'un salaire concédé par l'État en remerciement des services passés : « Je dis que la Religion ayant été pendant neuf mille ans le principe, la force et la sanction de la Justice, elle a bien mérité de l'Humanité » mais « à moins d'une scission obstinée de votre part, la Révolution ne refusera pas à cette vieille Église, une pension alimentaire » (*Justice*, IV, 441). De plus, le Bisontin place son concordat sous le signe de la tolérance et de la liberté, principes de la Révolution, mais il multiplie les interdictions faites aux membres du clergé. Enfin, le ton adopté incite à voir dans ce texte une provocation de la part d'un homme qui, se sentant persécuté par l'Église, veut prendre sa revanche. Ainsi, les mesures qu'il propose apparaissent comme un défi puisqu'elles sont humiliantes et inacceptables pour cette institution.

Mais quelles sont les raisons profondes de l'anticléricisme proudhonien ?

La première s'ancre dans la philosophie de l'histoire Proudhon qui voit dans l'Église une force réactionnaire s'opposant à l'avancée de la Révolution et dont il faut alors accélérer le déclin. Cependant, l'attitude de l'Église catholique au XIX^{ème}, compromise avec les riches et le pouvoir politique, fournit, selon le Bisontin lui-même, une autre explication : « L'Église, si elle avait embrassé résolument la cause de la Justice, eût été toujours reine ; le cœur des peuples serait demeuré avec elle [...] O sainte Église catholique, apostolique, romaine et gallicane, Église dans laquelle j'ai été élevé et qui a reçu mon premier serment ! C'est toi qui m'as fait perdre la foi et la confiance. Pourquoi, au lieu d'une mère, n'ai-je trouvé qu'une marâtre ? » (*Justice*, II, 135). Ainsi, le principal reproche du philosophe à cette Église qui l'avait pourtant aidé à sortir de son milieu social, concerne son infidélité au message de l'Évangile, en se liant aux puissants et en abandonnant

les pauvres. Proudhon a fait ce constat dès sa jeunesse et il ne l'a jamais oublié. Mais il fait aussi d'autres critiques à l'Église, comme l'obéissance aveugle qu'elle exige de ses fidèles, qui doivent se soumettre au principe d'autorité, l'abandon de la simplicité dans le culte, le sentimentalisme qui s'exprimait fortement à son époque, le mépris de la science, et enfin, plus grave, l'inintelligence de l'Évangile, dont il conteste l'interprétation par l'Église catholique.

Après la publication de *De la Justice*, on peut constater que tout se passe comme si Proudhon, sur le sujet du christianisme et de l'Église, avait tout dit. Ses derniers ouvrages n'abordent qu'en passant la question, car il est surtout préoccupé par les relations internationales et le fédéralisme. Cependant, en écrivant sur l'unification italienne, le philosophe en arrive, dans ce contexte, à déplorer la disparition des États pontificaux, mais pas pour la même raison que les catholiques. Il s'agit pour lui seulement de refuser la centralisation imposée par le Piémont. Il n'y a donc qu'une contradiction apparente avec sa critique de la politique romaine de la Deuxième République car Proudhon reste toujours opposé au principe du pouvoir temporel du Pape.

En conclusion, on peut dire que l'anticléricalisme de Proudhon est moins fondamental que son attachement à la laïcité. Même si le premier, qui culmine entre 1850 et 1860, peut s'expliquer par les idées du philosophe sur l'évolution historique, il a été exacerbé par le comportement du clergé de son époque, et il présente donc un certain caractère contingent. En revanche, la conception de la laïcité du Franc-Comtois est intrinsèquement liée à sa philosophie et à sa notion de Justice : elle consiste en un idéal et une morale à construire indépendamment de toute forme de religion institutionnelle ; idéal et morale, liés à la perfectibilité du genre humain et essentiels pour l'évolution et le progrès des consciences.

Gaston Bordet et Chantal Gaillard

Renvois : Morale, Religion.